

Une tentative maçonnique

Autor(en): **Carry, François**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **55 (1926)**

Heft 12

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1041018>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et comprise dans le Cérémonial complet de l'Intronisation du Sacré-Cœur dans les écoles. On peut se procurer à la même adresse : des images du Sacré-Cœur de diverses grandeurs ainsi que les opuscules parus récemment : *La Fête de la Royauté du Christ. — Le Christ-Roi. — Méditation intime sur l'Encyclique de S. S. Pie XI instituant la fête du Christ-Roi.*



Une tentative maçonnique ¹

Les deux principaux journaux de la Suisse catholique alémanique, le *Vaterland* de Lucerne et les *Neue Zürcher Nachrichten* de Zurich, viennent de publier un article qui provient évidemment d'une source autorisée et qui doit justement attirer l'attention de tous les catholiques. Cet article commente longuement une décision prise au mois de septembre dernier par la Société des Nations et qui tendrait à conférer à cet organisme un droit de contrôle et de surveillance sur l'éducation et l'instruction dans les établissements scolaires des pays qui font partie de la Société des Nations. L'article en question écrit à ce propos :

« Par des propositions de ce genre, la Société des Nations se lance dans une voie qui sort de ses attributions et qui peut conduire à de dangereuses expériences. Nous voulons espérer que cette tentative se heurtera à la résistance de tous les membres clairvoyants de la Commission pour la coopération intellectuelle. Si la Société des Nations prétendait entreprendre l'internationalisation interconfessionnelle de tout ce qui touche à l'instruction et à l'éducation, *elle rencontrerait l'opposition de toutes les confessions. Les catholiques de tous les pays notamment combattraient de toutes leurs forces cette malheureuse initiative.* »

Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que pareille tentative se produit. L'article des deux journaux catholiques, cité plus haut, fait remarquer que déjà en 1880 un congrès international pour l'instruction populaire tenu à Bruxelles recommandait la fondation d'un conseil international d'éducation. Cette pensée fut reprise à Londres en 1908, à La Haye en 1912 et à Genève en 1922. L'Institut Jean-Jacques Rousseau, en particulier, la soutint énergiquement. Au Congrès de la paix tenu à Paris en 1919, l'*Union des associations internationales* fit la proposition d'introduire dans la Société des Nations un article dans ce sens et d'annexer à l'organisme de Genève l'*Institut international de bibliographie* de Bruxelles, qui aurait pour mission de réaliser ce projet de contrôle sur l'instruction populaire. L'idée échoua, quoique soutenue par tous les francs-maçons de cet

¹ Cet article, dû à la plume de M. François Carry, a paru dans le *Courrier de Genève* du 23 juin 1926. Les passages en italique ont été soulignés par l'auteur.

Institut international. Elle fut reprise dans les réunions tenues à Bruxelles et à Milan par l'Assemblée internationale des unions pour la Société des Nations. A Milan, notamment, un rapport lu par M. Aulard, franc-maçon notoire, fit les propositions suivantes : création d'un bureau d'éducation international, surveillance de tous les manuels d'histoire, introduction d'une fête mondiale annuelle pour célébrer la fondation de la Société des Nations.

La Conférence suivante, tenue à Genève en 1922, prit les mêmes résolutions. A la tête de la commission qui les présentait se trouvait le chef de la franc-maçonnerie suisse, M. Quartier la Tente.

La création de la Commission internationale pour la coopération intellectuelle, Commission présidée par M. Bergson, marqua un point d'arrêt pour toutes ces tentatives maçonniques. Malheureusement, M. Painlevé succéda à M. Bergson dans la présidence de la Commission et d'autres tendances ne tardèrent pas à y prévaloir.

Le *Vaterland* et les *Neue Zürcher Nachrichten*, auxquels nous empruntons ces renseignements, écrivent à ce sujet :

« *Nous repoussons de la façon la plus énergique cette immixtion de la Société des Nations dans la direction à donner à l'instruction dans les différents pays. Car la Société des Nations empiéterait ainsi sur un domaine qui ne lui appartient pas. La Société des Nations peut régler les rapports internationaux des peuples et aider à l'élimination de tous les conflits qui pourraient conduire à la guerre, mais elle sortirait de ses compétences si elle prétendait se mêler de la vie intellectuelle des différents Etats. Tous les peuples qui tiennent à leur indépendance et qui ne sont pas disposés à subir le joug de la franc-maçonnerie, s'y opposeront énergiquement.* »

Et pour montrer que les initiatives dont il est question plus haut sont dues vraiment à des influences maçonniques, les deux journaux catholiques allemands publient un document signé de M. Reverchon, le grand chancelier de la franc-maçonnerie suisse et qui recommande la création d'une section d'éducation annexée à la Société des Nations et qui exercerait un contrôle sur tous les livres d'histoire, tous les manuels scolaires en dehors de ceux qui traitent des sciences exactes.

Il s'agit donc vraiment d'une tentative de la franc-maçonnerie pour internationaliser l'instruction dans les différents pays dans un sens antichrétien et antireligieux. Si la Société des Nations acceptait de mettre la main à des projets de ce genre, elle commettrait une erreur impardonnable et susciterait l'opposition non seulement de tous les catholiques, mais de beaucoup de croyants. Les adversaires de la Société des Nations lui ont souvent reproché de se laisser envahir par les influences maçonniques. Si les initiatives en question devaient être accueillies, le reproche serait pleinement justifié. La Société des Nations traverse présentement une phase difficile et beaucoup parlent déjà — quoique à tort — de sa prochaine débâcle. Si les

entreprises maçonniques qu'on prétend réaliser sous son couvert et sous son nom, devaient aboutir, ce serait la fin à brève échéance de l'organisme de Genève et sa disparition dans ce cas ne laisserait pas beaucoup de regrets.

Voilà pourquoi nous aimons à croire que les tentatives d'ingérence dans tout ce qui touche à l'instruction et à l'éducation dans les différents pays se heurteront à l'opposition de tous les esprits sensés et clairvoyants et que les dirigeants de la Société des Nations y regarderont à deux fois avant de se lancer dans cette voie. Nous le répétons, transformer la Société des Nations en citadelle de la franc-maçonnerie, ce serait signer son arrêt de mort ; les catholiques de tous les pays qui forment partout un contingent considérable parmi ses amis et ses partisans seraient les premiers à l'abandonner et ils auraient pleinement raison.

F. C.



L'enseignement du français au cours moyen

VIII

HONNEUR AU TRAVAIL

(Chapitre II, page 76.)

A. VOCABULAIRE. COMPOSITION DES MOTS.

I. *Préfixes* : *re, ré, r* : *répétition*.

Dire de nouveau : redire.

Charger de nouveau : recharger.

Manier : remanier.

Faire : refaire.

Habiller : rhabiller.

Apprendre : réapprendre.

Commencer : recommencer.

II. *Préfixe* : *é, supprimer, enlever*.

a) Echeniller : enlever les chenilles.

Ebourgeonner : enlever les bourgeons.

Edenter : enlever les dents.

Ecorcer : enlever les écorces.

Ecosser : enlever les cosses.

b) Enlever la crème du lait : écrémer.

Enlever la peau d'un lapin : écorcher.

Enlever l'écume du bouillon : écumer.

Enlever les cornes d'un bœuf : écorner.

Enlever les grains de raisins : égrener.

III. *Homonymes* : le vent, le van, — le lait, la laie, laid, — penser, panser, — le poste, la poste.

Le vent du nord s'appelle la bise.